

The background of the image is a close-up of a stone wall. It features several horizontal courses of rectangular stone blocks. The top and bottom courses consist of larger, light-colored blocks with intricate, carved scrollwork or floral patterns. Between these patterned courses are smaller, plain blocks, some of which are dark grey or black, creating a rhythmic architectural pattern. The overall texture is rough and aged.

PLAN

SANTÉ AU TRAVAIL

2005-2009

Développer les connaissances des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel

- Introduire la santé au travail dans le dispositif de sécurité sanitaire
- Structurer et développer la recherche en santé et sécurité au travail
- Organiser l'accès à la connaissance
- Développer et coordonner les appels à projet de recherche en santé au travail
- Développer la formation des professionnels de santé en matière de santé au travail

Renforcer l'effectivité du contrôle

- Créer des cellules régionales pluridisciplinaires
- Adapter la technicité du contrôle aux dominantes territoriales
- Développer la connaissance des territoires et renforcer le système de contrôle
- Renforcer la formation des corps de contrôle en santé et sécurité au travail

Réformer les instances de pilotage et décloisonner les approches des administrations

- Structurer la coopération interministérielle sur la prévention des risques professionnels
- Réformer le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels
- Créer des instances régionales de concertation
- Améliorer et harmoniser la réglementation technique

Encourager les entreprises à être acteurs de la santé au travail

- Moderniser et conforter l'action de prévention des services de santé au travail
- Mobiliser les services de santé au travail pour mieux prévenir les risques psychosociaux
- Repenser l'aptitude et le maintien dans l'emploi
- Refaire de la tarification des cotisations AT/MP une incitation à la prévention
- Encourager le développement de la recherche appliquée en entreprise

Encourager les entreprises à être acteurs de la santé au travail

- Aider les entreprises dans leur démarche d'évaluation a priori des risques
- Promouvoir le rôle des CHSCT dans tous les établissements
- Développer la prévention des accidents routiers au travail
- Promouvoir le principe de substitution des substances chimiques les plus dangereuses (CMR)
- Développer, dans les écoles et par la formation continue, la sensibilisation des ingénieurs et techniciens aux questions de santé au travail